



République Française

Accusé de réception en préfecture
095-219506045-20250127-03-2025-DE
Date de télétransmission : 29/01/2025
Date de réception préfecture : 29/01/2025

Département du Val d'Oise
COMMUNE DE SURVILLIERS

DELIBÉRATION N°03-2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept janvier (27/01/2025)

Le Conseil Municipal dûment convoqué et informé par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, le Maire.**

Etaient	Adeline ROLDAO-MARTINS	Maryse GUILBERT	Didier WROBLEWSKI	Sandrine FILLASTRE
Présents :	François VARLET	Nélie LECKI	Fabrice LIEGAUX	Marina CAMAGNA
(21)	Eric GUEDON	Ahmed LAFRIZI	Michel RAES	Jean-Jacques BIZERAY
	Laurent CARLIER	Eric SZWEC	Virginie SARTEUR	Géraldine PEUCHET
	Sylvie DUPOUY	Amadou SENE	Annie PANNIER	Josette DAMBREVILLE
	Nadine RACAULT	Anthony ARCIERO	Laëtitia ALAPHILIPPE	Daniel BENAGOU
	Nelly GICQUEL	Christine SEDE	Djey Di KAMARA	

Absents représentés : M. GUEDON donne pouvoir à Mme DAMBREVILLE ; Mme SEDE à M. ARCIERO ; Mme DUPOUY à Mme PEUCHET

Absents non représentés : M. SENE Mme RACAULT Mme PANNIER

Secrétaire de séance : Mme Laëtitia ALAPHILIPPE

Délibération dûment publiée sur www.survilliers.fr en vertu du Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021

Convention avec le PRIF (prévention retraite Ile-de-France)

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

VU la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 ;

VU la convention de partenariat entre la Mairie de Survilliers et le PRIF ;

CONSIDÉRANT l'engagement de la commune de Survilliers en faveur de la prévention et du bien-être des retraités sur son territoire ;

CONSIDÉRANT l'opportunité de développer, avec l'accompagnement du PRIF, des actions de prévention dans des thématiques liées à l'avancée en âge (santé, mémoire, activité physique, habitat, lien social, inclusion numérique) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1 : AUTORISE Madame le Maire, Adeline ROLDAO-MARTINS, à signer la convention de partenariat avec le PRIF, groupement de coopération sociale et médico-sociale, représenté par son administratrice Elsa PARLANGE. Cette convention a pour objet la mise en place du Parcours Prévention, comprenant des ateliers thématiques et conférences à destination des retraités franciliens.

ARTICLE 2 : PRÉCISION DE L'OBJET

La convention permettra notamment de :

- Mobiliser et sensibiliser les retraités de Survilliers et des environs ;
- Mettre en œuvre des ateliers comme "Vitalité" et "Équilibre en Mouvement", animés par des opérateurs qualifiés et financés par le PRIF ;
- Favoriser l'autonomie des retraités en leur proposant des actions adaptées à leurs besoins spécifiques.

ARTICLE 3 : DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE DE SUIVI

Le suivi opérationnel et la coordination des actions prévues par la convention ~~sont délégués au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Survilliers, sous l'autorité de la commune, pendant toute la durée de la convention.~~

ARTICLE 4 : AUTRES DISPOSITIONS

Les actions prévues par la convention seront réalisées sans coût pour les bénéficiaires, conformément aux engagements du PRIF.

A. ROLDAO-MARTINS



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Adeline ROLDAO-MARTINS